



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 13, numéro 5

21 mai 2009

AUX SIGNATAIRES DE LA PÉTITION RÉFECTION COMPLÈTE DE LA COUCHE D'ASPHALTE DE LA RUE DE LA PROMENADE

Lors de l'assemblée du conseil municipal du 6 avril 2009, un groupe de citoyennes et de citoyens ont déposé une pétition, signée par quelque 139 personnes.

Les signataires de la pétition font valoir l'état lamentable de la chaussée de la rue de la Promenade et demandent au conseil municipal que la surface de cette rue soit refaite en entier et dans toute sa longueur à l'été 2009.

Tel que mentionné dans le *Trait d'union* du mois de février dernier, la Municipalité a procédé à l'été 2008 à un inventaire complet de l'état de l'ensemble des rues et des chemins pavés de la Municipalité. Cet inventaire avait pour but de classer, selon leur degré de détérioration, toutes les rues et les chemins pavés de la Municipalité et de prévoir un plan d'intervention en conséquence.

Sans grande surprise, la rue de la Promenade a été classée en priorité 1, soit une intervention dans les plus brefs délais. Le coût de l'intervention est estimé à 140 000 \$.

N'eut été d'autres considérations, le resurfaçage de la rue de la Promenade aurait fait partie du règlement d'emprunt de 550 000 \$ adopté le 2 février 2009 et les travaux auraient été effectués cette année.

(suite à la page 2)

Prochaine assemblée du conseil municipal
de Saint-Antoine-de-Tilly

le lundi 1^{er} juin 2009
à 20 h
au centre communautaire
945, rue de l'Église

SOMMAIRE

<i>Pétition concernant la rue de la Promenade</i>	<i>page 1</i>
<i>Information – îlots déstructurés</i>	<i>page 2</i>
<i>Assemblée publique de consultation</i>	<i>page 3</i>
<i>Avis public : Règlement 2009-538</i>	<i>page 3</i>
<i>Avis public : Règlement 2009-539</i>	<i>page 3</i>
<i>Avis public : dérogation mineure</i>	<i>page 4</i>
<i>Avis public : dérogation mineure</i>	<i>page 4</i>
<i>Permis de brûlage</i>	<i>page 4</i>
<i>Permis de construction</i>	<i>page 5</i>
<i>Maison des jeunes</i>	<i>page 5</i>
<i>Fête nationale du Québec</i>	<i>page 6</i>
<i>Recherche de jeunes talents pour la Saint-Jean-Baptiste 2009</i>	<i>page 7</i>
<i>Marché aux puces</i>	<i>page 7</i>
<i>La soirée casino</i>	<i>page 8</i>
<i>Amis du marais</i>	<i>page 9</i>
<i>Voyage-soccer MRC de Lotbinière</i>	<i>page 9</i>
<i>Camp jeunes entrepreneurs (JE) 2009</i>	<i>page 10</i>
<i>Société canadienne du cancer</i>	<i>page 10</i>
<i>Fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly</i>	<i>page 10</i>
<i>Message de l'équipe pastorale</i>	<i>page 10</i>
<i>Maison de la famille</i>	<i>page 11</i>
<i>Tel-Écoute du Littoral</i>	<i>page 12</i>
<i>Les cuisines collectives</i>	<i>page 12</i>
<i>Passage travail</i>	<i>page 12</i>

Cependant, il y a d'autres considérations dont il faut tenir compte, dont l'état des infrastructures d'aqueduc et d'égouts qui se trouvent sous la chaussée de la rue de la Promenade et, sur une plus grande échelle, l'ensemble du dossier de l'assainissement des eaux usées du secteur des Fonds.

Les infrastructures d'aqueduc et d'égouts du secteur des Fonds datent des années 1960. On peut facilement présumer que, compte tenu de leur âge, certains segments, à tout le moins, devront être restaurés.

Comme une telle restauration, le cas échéant, ne pourra se faire sans que la surface asphaltée ne soit enlevée, le conseil municipal a jugé préférable de traiter l'asphaltage de la rue de la Promenade avec le dossier de l'assainissement des eaux usées du secteur des Fonds. Il aurait été difficilement concevable d'effectuer une dépense de l'ordre de 140 000 \$ en 2009 et que, quelque temps plus tard, il faille recommencer à la suite des réparations aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts.

Depuis l'automne dernier, en collaboration avec notre firme d'ingénieur, nous avons fait valoir auprès du ministère de l'Environnement et du ministère des Affaires municipales l'urgence d'intervenir sur nos infrastructures des eaux usées, principalement dans le secteur des Fonds, mais également au village, où la capacité du bassin de rétention est devenue insuffisante.

Un projet de restauration est présentement en préparation et il pourra être présenté l'automne prochain à ces ministères pour l'approbation (ministère de l'Environnement) et pour le financement (ministère des Affaires municipales).

Soyez assurés que le conseil municipal est très sensible aux inconvénients que l'état actuel de la chaussée de la rue de la Promenade vous occasionne mais, par souci de bonne gestion de « votre argent », il croit qu'il est préférable d'attendre l'avancement des études et des travaux sur les infrastructures avant d'investir une somme importante dans le pavage de la rue.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre patience et vous prie d'agréer mes salutations les plus distinguées.

Michel Cauchon
Maire



INFORMATION – ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

Certains d'entre vous avez peut-être entendu parler d'une rumeur de « dézonage » agricole des terrains situés au nord de la route Marie-Victorin ou de nouveaux terrains vacants prêt à construire en zone agricole. La réalité est tout autre, il n'y a pas eu de « dézonage » agricole, mais il y a maintenant de nouvelles possibilités de lotir et de construire sur des terrains qui sont situés dans les « îlots déstructurés ».

Les îlots déstructurés peuvent être définis comme des secteurs de faible superficie, bien délimités dans l'espace et déjà occupés majoritairement par des usages non agricoles, principalement des résidences. La sélection de ces secteurs en zone agricole a été faite en collaboration avec la Municipalité, la MRC et l'Union des producteurs agricoles (UPA). Cette demande avait pour but d'examiner l'ensemble de la zone agricole de la MRC de Lotbinière, dont celle de la Municipalité, et de définir des règles claires quant à l'implantation de nouvelles résidences, en tenant compte de la protection du territoire et des activités agricoles.

Avec la nouvelle approche, si votre terrain se retrouve à l'intérieur d'un « îlot déstructuré », vous devez demander uniquement un permis à la Municipalité sans obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ). Le même principe est applicable pour le lotissement et l'aliénation de votre propriété. Pour être autorisé, vous devez tout de même respecter la réglementation municipale.

Cependant, si votre lot n'est pas situé dans un de ces secteurs et que vous désirez construire une résidence ou morceler ou aliéner votre lot, votre demande est irrecevable auprès de la Commission et ne peut faire l'objet d'un permis de la part de la Municipalité, sauf exception comprise dans la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

Sachez tout de même que ce règlement touche uniquement les usages résidentiels et que, si vous désirez utiliser votre terrain à des fins autres que résidentielles ou agricoles, vous devez en faire la demande auprès de la CPTAQ.

Près de 95 % de ces îlots déstructurés se retrouvent au nord de la route Marie-Victorin (132). Si vous désirez en savoir davantage sur ces îlots déstructurés et sur la nouvelle gestion de la zone agricole, il me fera un plaisir de vous renseigner à ce sujet.

Pour toute question ou commentaire, vous pouvez me joindre au 418 886-2441, poste 105, par courriel (felix.boudreault@saintantoinedetilly.com), ou au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Félix Boudreault
Responsable de l'urbanisme

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées par le projet de règlement visant à modifier le Règlement 98-383 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité afin d'assujettir certains travaux sur les bâtiments principaux sans valeur patrimoniale situés dans les arrondissements patrimoniaux de la Municipalité ainsi que la construction d'un bâtiment complémentaire.

Lors de la séance tenue le 4 mai 2009, le conseil municipal a adopté un projet de règlement (résolution numéro 2009-82) visant à assujettir au Règlement sur les PIIA 98-383 certains travaux majeurs sur les bâtiments sans valeur patrimoniale situés dans un arrondissement patrimonial.

Ce projet de règlement a pour objets :

- d'inclure les travaux d'agrandissement et d'élévation des bâtiments sans valeur patrimonial situés dans un arrondissement patrimonial dans le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 98-383;
- d'assujettir la construction d'un bâtiment complémentaire au règlement sur les PIIA pour les propriétés situées dans un arrondissement patrimonial.

Ce projet de règlement concerne les arrondissements patrimoniaux tels qu'identifiés sur le Plan de zonage de la Municipalité. Ces arrondissements comprennent :

- 1 – le secteur du Village : du 3746 au 4009 chemin de Tilly et du 890 au 940 rue de l'Église;
- 2 – le secteur des Fonds : l'ensemble de la rue de la Promenade et du 4317 au 4544 route Marie-Victorin.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le lundi 1^{er} juin 2009 à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec).

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou un membre du conseil municipal désigné par le maire, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.

Ce projet de règlement ainsi que le Plan de zonage de la Municipalité peuvent être consultés au bureau de la Mairie, 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec), du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 21 mai 2009.
Diane Laroche, directrice générale

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT 2009-538

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ**

Veillez prendre avis que le **Règlement 2009-538** visant à **modifier le Règlement sur les conditions de permis de construction 97-373 afin de modifier les définitions de rue privée et de rue publique et de modifier l'article 7 pour permettre l'émission d'un permis de construction lorsque le terrain est adjacent à un chemin privé** est entré en vigueur le 13 mai 2009.

Ce règlement a été adopté par le conseil le 6 avril 2009 et a fait l'objet d'une consultation publique le 6 avril 2009, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Dans les délais prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Règlement 2009-538 a été examiné et approuvé par la MRC de Lotbinière. Étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, un certificat de conformité a été délivré à la suite de cette approbation.

Ce règlement est disponible au bureau de la Municipalité aux heures ordinaires d'ouverture.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 21 mai 2009.

Diane Laroche, directrice générale

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT 2009-539

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ**

Veillez prendre avis que le **Règlement 2009-539** visant à **modifier l'article 10 (tableau I) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre l'usage Habitation dans un bâtiment à usage multiple (code 1411) dans la zone CBa 115 identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité** est entré en vigueur le 6 avril 2009.

Ce règlement a été adopté par le conseil le 6 avril 2009 et a fait l'objet d'une consultation publique le 2 mars 2009, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Dans les délais prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Règlement 2009-539 a été examiné et approuvé par la MRC de Lotbinière. Étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, un certificat de conformité a été délivré suite à cette approbation.

Ce règlement est disponible au bureau de la Municipalité aux heures ordinaires d'ouverture.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 21 mai 2009.

Diane Laroche, directrice générale

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

Aux personnes intéressées par la dérogation mineure touchant la propriété sise au 120, place des Phares, et portant le numéro de lot 3 389 558 du cadastre du Québec. Propriété de M. Eddy Ruel et de Mme Marie-Reine Hamel.

Lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le lundi 1^{er} juin 2009, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure.

La nature et les effets de la dérogation mineure visent l'implantation d'un bâtiment principal avec :

1. une somme des marges latérales de 3,4 mètres alors que la norme minimale est de 4 mètres.

Propriété visée par la dérogation mineure (extrait du plan de zonage de la Municipalité) :

(plan)

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 1^{er} juin 2009, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec).

Au cours de cette assemblée, la nature de la dérogation mineure et les conséquences de son adoption vous seront expliquées. Le conseil municipal entendra toute personne qui désire émettre ses commentaires à ce sujet.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 21 mai 2009.

Diane Laroche, directrice générale

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

Aux personnes intéressées par la dérogation mineure touchant la propriété sise au 921, rue du Fleuve et portant le numéro de lot 3 631 791 du cadastre du Québec. Propriété de M. Manuel Dumas et de Mme Christiane Nadeau.

Lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le lundi 1^{er} juin 2009, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure.

La nature et les effets de la dérogation mineure visent l'implantation d'une remise en cour arrière avec :

1. une superficie de 44,59 mètres carrés alors que l'article 74 indique que la superficie maximale de 25 mètres carrés dans la zone visée (HAc 104).

Propriété visée par la dérogation mineure (extrait du Plan de zonage de la Municipalité) :

(plan)

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 1^{er} juin 2009, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec).

Au cours de cette assemblée, la nature de la dérogation mineure et les conséquences de son adoption vous seront expliquées. Le conseil municipal entendra toute personne qui désire émettre ses commentaires à ce sujet.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 21 mai 2009.

Diane Laroche, directrice générale

PERMIS DE BRÛLAGE

En vertu du Règlement 99-400 de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, il est défendu d'allumer tout genre de feu dans tout bâtiment ou en plein air sur l'ensemble du territoire de la Municipalité, à l'exception des cas suivants :

- feux dans des appareils de cuisson en plein air, tels que foyers et barbecues;
- feu en plein air dans des contenants ou structures ininflammables (métal, brique, ciment, etc.) munis de pare-étincelles;
- feux de grève, lorsque ceinturés de pierres.

Pour tout autre type de feu, vous devez faire une demande de permis auprès du directeur du Service de sécurité incendie, **au 418 886-2441, poste 104**, et ce, **48 heures avant l'événement**.

Il est à noter qu'un permis ne sera émis que si la requête est conforme à la réglementation en vigueur.

Les demandes seront traitées du lundi au jeudi inclusivement.

Pour tout feu, les règles élémentaires de civisme et de respect du voisinage sont de mise (proximité des voisins, heure, direction des vents, matières à brûler, etc.).

Seules des matières ligneuses (bois, branches, feuilles) ou herbacées (herbe, foin) peuvent être brûlées.



PERMIS DE CONSTRUCTION

Comme vous le savez, **pour toute rénovation ou construction d'un bâtiment, installation d'une clôture ou d'une piscine, ou installation septique**, vous devez faire une demande de permis auprès de la Municipalité et prévoir des délais pour l'obtention du permis ou du certificat.

Informez-vous auprès de la Municipalité.

Pour toute information, veuillez joindre Félix Boudreault, responsable de l'urbanisme, au 418 886-2441, poste 105.



MAISON DES JEUNES

Voici la programmation des activités pour l'été 2009

Délirium tag-ball inter-MDJ, le vendredi 5 juin.

Activités sportives organisées par la MDJ de Saint-Apollinaire*.

Ronde inter-MDJ, le mercredi 15 juillet.

Promenade dans le Vieux-Québec et croisière sur le Louis-Joliette, le mardi 11 août.

Pour tous ceux et celles qui souhaiteraient participer aux activités ou nous faire part de leurs suggestions et idées, n'hésitez pas à communiquer avec nous au bureau au 418 728-4665, ou à venir nous rencontrer directement à la MDJ (sous-sol de l'ancienne caisse Desjardins). Nous sommes ouverts les mardis de 18 h 30 à 21 h 30 et les samedis de 19 h à 22 h.

* Pour une deuxième année consécutive, la MDJ de Saint-Apollinaire s'implique dans les festivités de Fête au village qui aura lieu les 3, 4 et 5 juillet 2009. Son implication prendra la forme d'activités sportives, le samedi 4 juillet (hockey, basket-ball et volley-ball). Pour tous les jeunes de Saint-Antoine qui souhaiteraient participer ou avoir plus d'informations, nous vous invitons à téléphoner au 418 728-4665 (jour) ou au 418 881-2458 (soir), ou à nous faire parvenir un courriel au mdjlotbiniere@hotmail.com.

**** Invitation spéciale ****

Le Regroupement des jeunes de Lotbinière vous invite à son Assemblée générale annuelle qui aura lieu le mercredi 27 mai, à 19 h, à la MDJ de Dosquet (6, rue de l'Église, dans le sous-sol du centre social)

L'équipe d'animation

Fête nationale du Québec

2009

Saint-Antoine-de-Tilly Programmation du 23 juin

- 15 h 30 à 18 h 30 Jeux gonflables pour les enfants de 0 à 6 ans
Rallye familial (*maximum de 4 par équipe*)
- 17 h 30 à 20 h 30 Tournoi de pétanque (*apportez vos boules*)
- 17 h 30 à 19 h 30 Caricaturiste - maquillage - clown
- 18 h à 19 h Hot-dogs gratuits pour tous et toutes
Hot-dogs offerts par la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
- 19 h à 20 h 30 Méga course à obstacles sur le terrain de balle
Chaque équipe devra être composée d'un enfant et d'un adulte
- 20 h 15 Spectacle de jeunes talents de Saint-Antoine-de-Tilly
- 20 h 45 Discours patriotique et remise des prix
- 21 h Spectacle musical du groupe Juliette et ses Roméo (1^{ère} partie)
- 21 h 30 Feu de joie
- 22 h 30 Spectacle musical (2^e partie)
- 23 h 30 Musique québécoise



Juliette et ses Roméo

Organisé par le comité
Amusement
St-Antoine



Recherche de jeunes talents pour la Saint-Jean-Baptiste 2009

Nous sommes à la recherche de jeunes talents de la Municipalité pour présenter un spectacle le soir de la Saint-Jean, soit le 23 juin 2009. Que tu sois chanteur, musicien, danseur, gymnaste, etc. Que tu sois seul ou en groupe, inscris-toi d'ici le 23 mai 2009 pour faire partie des auditions qui auront lieu dans les semaines suivantes. Et, bien sûr, les talents choisis seront récompensés pour leurs services.

Pour vous inscrire, vous pouvez joindre Mme Jacynthe Gauthier, au 418 886-1345 le jour, et Mme Paule Dumas, au 418 886-2206, le soir. La fin de semaine, on peut joindre ces deux personnes.

Organisé par :



Amusement
St-Antoine



MARCHÉ AUX PUCES



Centre communautaire
945, rue de l'Église
Saint-Antoine-de-Tilly

Joignez-vous à nous, en famille ou entre amis, pour profiter d'une occasion unique de :

- **vendre** vos objets, meubles et outils de toutes sortes!
- **trouver** tout ce que vous cherchez à bas prix!
- **faire connaître votre entreprise!**

Invitez tous vos amis et vos amies!

Location d'une table : seulement 15 \$ pour la journée
Réservez avant le 26 mai, 17 h

Pour information ou réservation : **Guy Gagnon** au **418 886-2441**, poste 208



La soirée casino amasse près de 2 000 \$



Le 21 mars dernier avait lieu, au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, la soirée casino organisée par le comité Amusement St-Antoine. Pour cette occasion, le gymnase avait été spécialement aménagé avec des rideaux, un tapis rouge à l'entrée et de l'éclairage spécial. Plus d'une centaine de personnes se sont déplacées afin de venir s'amuser et tenter de faire fructifier leur argent fictif de casino.

À la fin de la soirée, les huit plus riches se sont affrontées à la table des millionnaires et le grand gagnant de la soirée fut M. Denis Beaudoin. Pour sa victoire, M. Beaudoin a remporté un bon d'achat de 100 \$ chez Ameublement Tanguay. Plus de 2 500 \$ en prix ont été distribués lors de la soirée. Parmi les personnes présentes, 12 d'entre elles sont reparties de la soirée avec un prix.

Les participants et participantes à la soirée ont pu apprécier une nouveauté. Une impressionnante sélection de 19 cocktails alcoolisés et non alcoolisés était disponible au bar lors de la soirée. De plus, les joueurs pouvaient se procurer leur consommation directement à leur table de jeu par l'intermédiaire de deux charmantes serveuses.

C'est près de 2 000 \$ qui ont été amassés lors de cette soirée. Cette somme sera utilisée pour organiser une soirée de Noël pour tous les enfants de Saint-Antoine-de-Tilly qui aura lieu au début de décembre 2009.

Nous tenons à remercier tous nos bénévoles et nos nombreux commanditaires qui ont contribué au succès de cette soirée. Nous remercions également tous ceux et celles qui ce sont déplacés ce 21 mars dernier pour venir s'amuser avec nous.

Liste des prix offerts et des gagnants et gagnantes

Description	Commanditaire	Gagnant	Village
Voyage pour 2 à la Baie-James	Hydro-Québec	Frédéric Lafleur	Saint-Antoine-de-Tilly
4 CD musique et 3 films sur DVD	Astral Média	Clément Aubin	Saint-Antoine-de-Tilly
1 boîte de 12 balles de golf	SNC-Lavalin	Odette Bergeron	Saint-Antoine-de-Tilly
1 boîte de 12 balles de golf	SNC-Lavalin	Pierre Bourget	Saint-Agapit
20 \$ de rabais d'entrée	Village Vacances Valcartier	Sylvie Bélanger	Saint-Antoine-de-Tilly
Bon d'achat de 50 \$	Ameublement Tanguay	François Bourret	Saint-Antoine-de-Tilly
Bon d'achat de 50 \$	Ameublement Tanguay	Gilles Houde	Saint-Antoine-de-Tilly
Bon d'achat de 100 \$	Ameublement Tanguay	Denis Beaudoin	Saint-Antoine-de-Tilly
Brunch pour 2 personnes	Restaurant rotatif l'Astral	Martin Roberge	Saint-Antoine-de-Tilly
Souper pour 2 personnes	Restaurant rotatif l'Astral	Antoine Sarrazin-Bourgoin	Saint-Antoine-de-Tilly
1 nuit + déjeuner pour 2 personnes	Manoir Richelieu	Louise Bédard	Saint-Apollinaire
1 nuit pour 2 personnes	Québec Inn	Julie Thibeault	Saint-Agapit

Depuis plus de 15 ans, au printemps, des gens de Saint-Antoine-de-Tilly se mobilisent pour faire le nettoyage des berges du fleuve. Ces bénévoles se présentent à un point de rencontre et se joignent à une des sept équipes. Chaque équipe est accompagnée d'un véhicule et d'une remorque pour y déposer les déchets. Le chef d'équipe remet à chacun une bouteille d'eau et des sacs de poubelle.

Les Amis du marais, en collaboration avec la Municipalité, vous invitent à participer à cette activité avec vos enfants, vos amis même de l'extérieur. Il suffit de vous présenter.

QUAND : samedi le 13 juin
HEURE : un peu avant 9 h
LIEU : aux points de rencontre suivants :

- au quai de Saint-Antoine sur la rue de la Promenade, dans les Fonds;
- au bas de la rue des Phares dans le village;
- devant l'église;
- à la jonction de la route de Pointe-Aubin et Marie-Victorin, à l'extrémité Est de la Municipalité;
- ou simplement vous joindre à une équipe qui passe devant chez vous.

Les départs se font vers 9 h.

Il est conseillé de porter **des bottes et des gants**.

Nous avons besoin de bénévoles pour ramasser et pour faire cuire les hot-dogs. Nous avons aussi besoin de véhicules et de remorques. Afin de nous faciliter la tâche, appelez Jacques Boisvert (418 886-2059) à partir du 1^{er} juin pour offrir ce matériel.

Vers midi, tous les bénévoles se réunissent au parc municipal dans les Fonds pour un pique-nique où des hot-dogs et des breuvages vous sont servis gratuitement. Il y aura aussi tirage de prix de présence.

En cas de forte pluie, l'activité est annulée.

Pour la santé de notre fleuve, joignons-nous à cet effort collectif.

Visitez notre site internet : www.amisdumarais.com.

Pour ceux et celles qui n'auraient pas renouveler leur carte de membre, il est toujours temps de le faire.

*Louise Bernier
pour les Amis du marais*



VOYAGE-SOCCER MRC LOTBINIÈRE



vous invite à son

2^e FESTIVAL DE SOCCER À 7 RÉCRÉATIF ADULTES

SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 JUIN 2009

Endroit

Au complexe sportif de Sainte-Croix (MRC de Lotbinière)

Nombre de joueurs/joueuses par équipe

Maximum 10

Coût d'inscription

150 \$ par équipe, payable à l'inscription par chèque à l'ordre de « Voyage-Soccer MRC Lotbinière »
Aucun remboursement ne sera effectué

Date limite d'inscription

vendredi 5 juin 2009 (premier arrivé, premier servi)

Comment s'inscrire

En joignant directement M. Loïc Lance
au 418 728-5191 (jour)
ou au 418881-1414 (soir)
ou en retournant le formulaire ci-joint (lorsque disponible)
accompagné de votre paiement à :

**Voyage-Soccer MRC Lotbinière
Tournoi de Soccer
268, rue Principale
Issoudun (Québec)
G0S 1L0**

À gagner

Trophées, bourses en argent (tirées au sort parmi les équipes participantes), prix de présence et, surtout, beaucoup de PLAISIR!

Nombreux services et activités sur place (bar, casse-croûte, jeux, animation)

Souper (réservation nécessaire) et soirée dansante le samedi soir.

Veillez noter que ce festival n'est sanctionné ni par l'ARSEQ ni par aucun organisme de soccer reconnu. De plus, les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des blessures et accidents survenus au cours des parties.



CAMP JEUNES ENTREPRENEURS (JE) 2009

La SADC de Lotbinière invite tous les jeunes âgés entre 13 et 17 ans à participer au concours l'Apprenti entrepreneur Camp JE 2009.

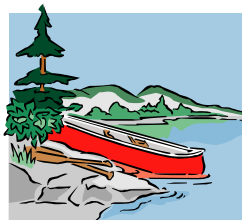
Le gagnant remportera un séjour au Camp JE d'une valeur de 1 000 \$. L'activité se déroulera du 27 juin au 10 juillet au camp Trois-Saumons, à Saint-Aubert, dans la région de Chaudière-Appalaches.

Ce camp a pour objectif de mettre sur pied une petite entreprise comprenant la réalisation d'un plan d'affaires et la production d'un produit, et se terminant avec la mise en marché et la vente des produits lors de la dernière journée du Camp.

De plus, afin d'allier plaisir et apprentissage, les jeunes bénéficieront d'activités récréatives (natation, kayak, trampoline sur l'eau, escalade, randonnée, etc.) et de soirées d'animation inoubliables.

Pour s'inscrire, le jeune n'a qu'à communiquer avec la SADC de Lotbinière qui lui fournira un formulaire dans lequel il devra démontrer sa motivation à participer au camp.

SADC de Lotbinière
238, route 269
Saint-Pratice-de Beaurivage, Qc
G0S 1B0
Téléphone : 418 596-3300
Sans frais : 866 596-3300
Télécopieur : 418 596-3303



La date limite d'inscription est le 29 mai 2009.

En neuf ans, plus de 1 223 jeunes ont participé aux Camps JE. À l'été 2008, 77 % des participants et participantes ont confirmé que les camps leur ont donné le goût de démarrer leur entreprise.

Amélie Côté
Conseillère jeunesse



SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

Les Journées de la jonquille

Le point d'accueil était à l'Épicerie Saint-Antoine. Grâce à la générosité des donateurs et donatrices et au dévouement des bénévoles, nous avons remis à la Société canadienne du cancer un montant de **192,22 \$** pour la recherche.

Merci à tous et à toutes.

Lucie B. Garneau
Bénévole responsable



FABRIQUE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Marguillier

M. Jacques Dumas a été élu marguillier lors de la dernière assemblée des paroissiens en remplacement de Mme Céline Bolduc qui a démissionné en raison de ses obligations professionnelles. Bienvenue et bon succès à M. Dumas.

Guide touristique

Notre demande de subvention pour défrayer les coûts d'un guide étudiant durant la période estivale a été acceptée par Emploi d'été Canada 2009.

Le candidat ou la candidate devra être âgé entre 15 et 30 ans au moment de débiter l'emploi, avoir été inscrit comme étudiant à plein temps pendant l'année scolaire 2008-2009 et compter poursuivre ses études en 2009-2010. L'étudiant ou l'étudiante doit avoir un niveau d'éducation secondaire ou postsecondaire. L'horaire pour le poste est du 6 juillet au 17 août, à raison de 30 heures/semaine.

Les personnes intéressées par ce poste peuvent communiquer au bureau de la Fabrique au 418 886-2513 (lundi et mercredi) ou faire parvenir leur demande par la poste à : Fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly, 3880, chemin de Tilly, G0S 2C0.

CVA

La campagne de financement annuelle de la Fabrique est en cours depuis le 1^{er} mai. L'objectif de la campagne est le même que l'an dernier, soit 70 000 \$. Plusieurs ont déjà fait parvenir leur contribution et nous les remercions. Nous invitons tous les autres à le faire aussitôt que possible. La CVA est la source principale de revenus de la Fabrique et le succès de la campagne est essentiel afin qu'elle puisse remplir son rôle efficacement.

Régis Lemay, marguillier



MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

ORDINATIONS

L'abbé Paul Lortie, vicaire épiscopal de notre région pastorale, sera ordonné évêque **le dimanche 24 mai, à la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré**. Nous le félicitons et nous vous invitons à le porter dans vos prières.

M. Pierre Labranche vous invite à son ordination sacerdotale qui aura lieu **le samedi 23 mai à 16 h, en l'église Saint-Angèle-de-Saint-Malo, 275, rue Marie-de-l'Incarnation, à Québec**. Pour plus de renseignements : 418 888-3831.

PASTORALE FAMILIALE

Vous voulez que votre enfant puisse cheminer dans la foi et faire ses sacrements. Inscrivez le au **répertoire des enfants catholiques**. Cela vous permettra :

- d'être averti du début des catéchèses pour la préparation aux sacrements;
- de recevoir toutes les autres informations pour la formation chrétienne de votre enfant.

Cette publicité s'adresse aux parents qui n'auraient pas fait d'initiation aux sacrements au cours de la dernière année. Vous pouvez inscrire votre enfant en téléphonant à notre agent de pastorale,
M. Richard Drouin,
au 418 888-3831.



MAISON DE LA FAMILLE

La Maison de la famille est ouverte de 9 h 30 à 20 h, du lundi au vendredi et les fins de semaine, pour les Services de droit d'accès (SDA) et des activités. Veuillez noter que nous fermerons du 20 au 31 juillet pour la période des vacances. Consultez notre site Internet au www.maisonfamillelotbiniere.com.

LES CENTRES DE JOUR FAMILLES DE LOTBINIÈRE

Les activités des Centres de jour familles de Lotbinière se poursuivent dans les différentes municipalités, soit les lundis à Saint-Narcisse, les mardis à Saint-Sylvestre, les mercredis à Val-Alain, les jeudis à Sainte-Croix et les vendredis à Saint-Apollinaire.

JARDIN COMMUNAUTAIRE À SAINT-APOLLINAIRE

Un jardin communautaire, situé à l'arrière de la Maison de la famille, est offert à la population. Venez partager en grand nombre la joie de jardiner. Ce jardin se divise en lot de 4 pieds x 8 pieds. Pour information et inscription : 418 881-3486.

DES NOUVELLES DES RESPONSABLES DE LOISIRS DE LOTBINIÈRE

Le 23 et 24 mai derniers a eu lieu, à l'école secondaire Beauvillage, la formation des animateurs et animatrices de Terrains de jeux de la région de Lotbinière. Le but de cette formation est de préparer les animateurs à encadrer vos jeunes enfants afin qu'ils passent un été rempli de belles activités, le tout en sécurité. La formation s'est déroulée en deux parties, l'une axée sur l'animation et l'autre sur la sécurité et la prévention.

Les 55 animateurs de la région ont vécu une formation à l'image des réalités du milieu et en lien avec la vision pro-parent.

Le 5 août prochain se déroulera le grand rassemblement des terrains de jeux de Lotbinière. Environ 550 enfants inscrits dans les terrains de jeux convergeront vers Saint-Agapit où une journée d'activités axée sur l'esprit d'équipe et le respect de l'environnement leur sera proposée. Le but de cette rencontre est de tisser des liens entre les terrains de jeux et les jeunes des différentes municipalités.

Surveillez également, en septembre prochain, la première parution de la programmation commune des activités de loisirs de Lotbinière. Une programmation qui regroupera toutes les activités offertes à la population dans la région.

Outre ces trois projets, l'Association des responsables en loisirs de Lotbinière (ARLL) travaille à bien d'autres dossiers et soutient les responsables de loisirs locaux dans l'accomplissement de leurs tâches. Vous avez une idée d'activité et ne savez pas par quel bout commencer. Je vous invite à joindre votre responsable de loisirs local ou un coordonnateur de l'association. Il est certain qu'il nous fera plaisir de vous aider.

Dany Lamontagne et Loïc Lance
Coordonnateurs de ARLL

COMITÉ SOUTIEN CONTINU AUX PARENTS – 21 MAI

Le comité a réuni les municipalités, la Maison de la famille, les C.P.E., les garderies en milieu familial, les responsables de loisirs et des représentants de 16 organismes du milieu.

Ce comité veut apporter aux parents accompagnement et soutien « avec des yeux bons ».

Nous travaillons ensemble pour valoriser et soutenir les familles et contribuer à l'enrichissement parental grâce à cette vision Pro-Parents qui nous caractérise.

Gilles L. Proulx

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les membres de la Maison de la famille de Lotbinière sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu **le dimanche 31 mai**. À cette occasion, la population de la MRC de Lotbinière est invitée à un **café-croissants de 11 h à 12 h 30** pour, entre autres, connaître les services offerts à la maison et dans les municipalités, la structure financière de la maison, et bien plus...



Serez-vous de la partie pour la prévention du suicide?

Dans la région de Chaudière-Appalaches chaque année, près de 80 personnes s'enlèvent la vie...

Randonnée cycliste et pédestre pour la prévention du suicide

Le dimanche 9 août 2009

Les profits amassés vont à deux organismes du territoire œuvrant à la prévention de la détresse psychologique **dont Tel-Écoute du Littoral, présent dans Lotbinière.**

Par ses activités, son écoute et ses interventions, Tel-Écoute œuvre à prévenir la détresse psychologique et la crise suicidaire en permettant à la personne de verbaliser sa souffrance.

Il y a quatre circuits pour les cyclistes et un circuit pour les marcheurs. Si vous avez le goût de participer à une bonne cause en y participant ou en offrant un don, joignez-nous au **418 838-4094**.

C'EST UN RENDEZ-VOUS LE 9 AOÛT prochain!

La prévention du suicide...
un défi aujourd'hui!
un défi pour la vie !

HORAIRE ESTIVAL

6 juin au 30 août

7 jours sur 7 de 18 h à 4 h du matin

ANONYME, CONFIDENTIEL et GRATUIT
418 728-4445



LES CUISINES COLLECTIVES

C'est plus que de la cuisine...

- Préparer des nouvelles recettes
- Échanger avec d'autres femmes
- Avoir du plaisir
- Prendre confiance
- Sortir de la maison



Information : 418 728-4402

RECHERCHE D'EMPLOI

**Vous arrivez dans la région
et vous cherchez un emploi?**

Passage-Travail vous souhaite la bienvenue et vous invite à un atelier pour nouveaux arrivants qui vous permettra de découvrir des ressources utiles à votre recherche d'emploi. Et c'est gratuit!

Enrichissez votre réseau de contacts en nous appelant au :
418 833-7122 (Lévis) ou au 418 832-0088 (Charny)
www.passagetravail.com

Partenariat Emploi-Québec Chaudière-Appalaches

Trait d'union

Bulletin d'informations de la
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

Prochaine parution :	18 juin 2009
Date de tombée des articles :	11 juin 2009
Coordination et rédaction :	Lucie Brunet
Révision des textes :	Gérard Goyer

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

3870, chemin de Tilly, C.P. 10

Saint-Antoine-de-Tilly, Qc G0S 2C0

Téléphone : 418 886-2441

Télécopieur : 418 886-2075

Courriel : saint-antoine@globetrotter.net

Site Internet : www.saintantoinedetilly.com

Heures de bureau :

de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h
du lundi au vendredi